

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Les enseignants et CPE débutants mis dans des conditions d'accueil, de travail et de formation inacceptables !

Les stagiaires ne sont pas une « niche fiscale » !

Le gouvernement a imposé la mastérisation et aujourd'hui, les jeunes enseignants et CPE en paient pleinement l'origine : l'économie de 18 202 postes dans l'éducation nationale.

Pour faire ces économies, le gouvernement a décidé d'envoyer les stagiaires sur des services pleins, sans aucune formation préalable, devant élèves, avec les mêmes obligations de service que les personnels titulaires.

Prenant ses responsabilités, comme elle l'a fait tout au long de ce dossier central pour le devenir des personnels et des élèves, la FNEC FP-FO s'est adressée au ministre en cette veille de rentrée pour lui demander des mesures conservatoires immédiates pour que les personnels puissent prendre leur fonction en toute sérénité.

Rappelons-le c'est la première fois dans l'histoire de l'Education nationale que des personnels fonctionnaires stagiaires se retrouvent face à des élèves sans avoir préalablement reçu une formation particulière, dans un cadre où toutes les décisions d'accueil, de travail, de formation sont décidées localement.

Pour la FNEC FP-FO, il n'est pas acceptable, par exemple, que 50% des personnels stagiaires se retrouvent sans tuteurs comme à Orléans, soient nommées sur deux postes comme 10% des stagiaires de Lyon ou Créteil, soient mis à disposition des IEN comme tous les stagiaires de Seine-Saint-Denis, que des personnels titulaires se retrouvent désaffectés, fin août, pour mettre les stagiaires sur leur poste. Il n'est pas tolérable, comme à Nantes, que les stagiaires se voient imposer le même service qu'un titulaire, ou que les stagiaires dans le département des Alpes Maritimes, n'aient pas de tuteurs.

Comment tenir tout simplement le coup dans ces conditions, préparer ses cours, tenir sa classe, faire des dizaines de kilomètres pour suivre une hypothétique formation à l'autre bout du département, voire dans un autre département ?

La FNEC FP-FO pose la question au Ministre : qui peut commencer sa vie professionnelle dans de telles conditions ?

Parce que débiter ainsi sa carrière est impossible, la FNEC FP-FO demande au Ministre de faire preuve de souplesse et de bienveillance en acceptant de réexaminer les affectations, en affectant les stagiaires sur un poste, en acceptant qu'ils soient « en sous service » dans un seul établissement, en rétablissant un service à hauteur de 6-8 heures, en garantissant un tuteur, en maintenant les personnels TZR dans leurs affectations, en garantissant qu'aucun contractuel ne sera licencié, en s'assurant que tous puissent percevoir normalement, sans retard, leur salaire fin septembre et qu'ils puissent bénéficier de toute l'aide nécessaire à leur installation.

La FNEC FP-FO qui n'a cessé d'alerter le ministre sur les conditions faites aux stagiaires, appelle ses syndicats à multiplier les délégations en direction des rectorats et des IA. Il en va des conditions de travail et de titularisation de tous les stagiaires, à moins que considérée comme « niche fiscale », la titularisation comme fonctionnaire d'Etat ne devienne impossible ! La FNEC FP-FO présentera ces mesures conservatoires et de bon sens lors de l'audience avec le ministre de l'Education nationale.

Dès maintenant, elle appelle les personnels à décider la grève le 7 septembre pour le retrait du plan gouvernemental sur les retraites, mesure phare de sa volonté de destruction des droits et acquis de tous les salariés.

Montreuil, le 1^{er} septembre 2010.

